



Syndicat des eaux
105 RN 20 / bât. 11A
45520 CERCOTTES
02 38 71 29 62
siaep.gch45@orange.fr
www.siaep-gch.e-monsite.com

Réunion de Conseil Syndical

11 mars 2020

Compte-Rendu

L'an deux mil vingt, le mercredi onze mars à neuf heures, les membres du Syndicat Intercommunal des eaux de GIDY-CERCOTTES-HUETRE légalement convoqués se sont réunis en ses locaux, 105 RN20/bâtiment 11A, sous la Présidence de Monsieur Pascal PERDEREAU

Date de convocation du Conseil Syndical : 03/02/2020

Présents : PERDEREAU Pascal, PERDEREAU Benoît, SAVOURÉ-LEJEUNE Martial, BRACQUEMOND Thierry, BLISZEZ Bruno, LOISEAU Alain., BOURGEOIS Max, VAN DE KERKHOVE Bruno, GAULLIER Philippe

Absents :

Secrétaire de séance : BRACQUEMOND Thierry

Le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2019 est adopté à l'unanimité, sans observations

N°2020 - 351 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Compte Administratif du SIAEP-GCH de l'exercice 2019 a été rapproché du Compte de Gestion de Madame la Trésorière.

L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Ces deux documents présentent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Réalisation de recettes	604 258,05 €
Réalisation de dépenses	- 732 747,83 €
EXCEDENT antérieur reporté (2018)	447 413,95 €

Résultat de clôture de fonctionnement (002)	+ 318 924,17 €
---	----------------

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Réalisation de recettes	269 627,98 €
Réalisation de dépenses	- 318 316,75 €
EXCEDENT antérieur reporté (2018)	21 080,89 €

Résultat de clôture d'investissement (001)	- 27 607,88 €
--	---------------

Restes à réaliser JBA SOFT modules logiciel eau	+ 6 780,00 €
---	--------------

BESOIN DE FINANCEMENT	+ 34 387,88 €
-----------------------	---------------

Il est demandé au Conseil Syndical de bien vouloir approuver ce Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion de la Trésorière

Le Président se retire laissant la présidence à M. Gaullier qui demande à l'Assemblée de se prononcer sur le Compte Administratif et de Gestion 2019.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le COMPTE ADMINISTRATIF et le COMPTE DE GESTION 2019.

N°2020 - 352 - AFFECTATION DU RESULTAT- BESOIN DE FINANCEMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Le conseil syndical, réuni sous la présidence de M. Perdereau Pascal, Président

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2019**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2019**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	21 080,89 €		-48 688,77 €	Dépenses 6 780,00 €	-6 780,00 €	-34 387,88 €
FONCT	447 413,95 €	0,00 €	-128 489,78 €	0,00 € Recettes		318 924,17 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.
Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2019	318 924,17 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		34 387,88 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		284 536,29 €
Total affecté au c/ 1068 :		34 387,88 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2019	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Aussi, après étude, les membres du Conseil du Syndicat des eaux, décident à l'unanimité,
D'ACCEPTER l'affectation du Résultat présentée ci-dessus
D'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire

2020- 353 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif pour 2020

Celui-ci s'équilibre :

En dépenses et recettes d'investissement à	374 387,88 €
En dépenses et recettes d'exploitation à	1 037 101,84 €

Il est demandé aux membres du conseil syndical de se prononcer sur ce Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical, à l'UNANIMITE,

DECIDE d'adopter le Budget Primitif 2020 tel qu'il a été présenté.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

2020-354 - LIGNE DE TRESORERIE

Afin de pouvoir mobiliser les fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre des travaux AEP engagés pour la réalisation de LA CLEF DES CHAMPS ainsi que pour le RENFORCEMENT DE LA DEFENSE INCENDIE pour la Commune de GIDY, Le Président informe qu'il serait souhaitable de recourir à une LIGNE DE TRESORERIE. Cette solution à court terme, permettrait ainsi des difficultés passagères de trésorerie liées au décalage entre les mandatements des fournitures et le versement des recettes (remboursement de frais et subventions)

Une consultation auprès des banques a été organisée.

La Caisse d'Epargne, présente une proposition plus satisfaisante que le CREDIT AGRICOLE, et propose de mettre à disposition du SIAEP-GCH une ligne de trésorerie interactive, à hauteur de 100 000 €.

Les caractéristiques de l'emprunt seraient les suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêts (base de calcul : exact/360) : Euribor 1 semaine + 0.90 % (1.07 % pour le CRCA)
- Process de traitement automatique : Tirage et remboursement en débit d'office sans montant minimum
- Frais de dossier : 300 € prélevés en une seule fois
- Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Le Président soumet cette question à l'approbation du Conseil Syndical

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical, A l'UNANIMITE,

DECIDE de conclure, auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre, une ligne de trésorerie interactive de 100 000 €, tel que définie ci-dessus

2020-355 - RETROCESSION CLOS DU BUISSON -GIDY

Le SIAEP/GCH est sollicité pour la rétrocession du réseau d'eau et son intégration dans le domaine public du lotissement dénommé « LE CLOS DU BUISSON » sis à GIDY.

Après examen des pièces transmises au SIAEP/GCH : plan de récolement et autres documents à sa disposition, il est proposé d'intégrer dans le domaine public, le réseau relatif à la distribution d'eau potable, du lotissement « LE CLOS DU BUISSON » sis à GIDY, rue, Pierre Perron et rue Joseph ISAMBIER..

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical

ACCEPTE à 8 voix pour et 1 contre

d'intégrer le réseau d'eau potable du lotissement « LE CLOS DU BUISSON » de GIDY dans le domaine public du SIAEP GCH.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire aux procédures de rétrocession et de classement dans le domaine public.

2020-356 - TRAVAUX EN REGIE- DEFENSE INCENDIE -GIDY

La Mairie de Gidy a sollicité le SIAEP GCH pour effectuer les travaux AEP renforcement défense incendie en vue de la création de nouveaux lotissements

- 1- De la Route de Sougy jusqu'à BEAUREPAIRE via le chemin de BEAUREPAIRE et le terrain privé de M. PERDEREAU Olivier (avec servitude de passage) soit 1 000 m linéaires pour la pose d'une canalisation DN 200 en PEHD PN16 PE100RC SDR11.
Estimation : 89 769.73 € HT
- 2- Du chemin BEAUREPAIRE via la route de BOULAY les BARRES et l'intersection de la rue de la mi voie et la rue de la Toussardière soit 1 200 m linéaires pour la pose d'une canalisation DN200 EN PEHD PN16 PE100RC SDR11 et un branchement en attente pour le lotissement « les Hauts Vergers »
Estimation : 109 111.88 € HT

Après consultation de Mme Croibier, de la TRESORERIE DE PATAY des conventions ont été rédigées pour permettre la réalisation et le financement de la Subvention et fixer les modalités financières. Après échanges, cette subvention sera calculée HT avec la MAIRIE DE GIDY.

Le Président propose de réaliser ces travaux si le MAIRIE DE GIDY accepte, signe les estimations, et les conventions, et verse les subventions de 30 % au démarrage des projets. Il précise également que ces travaux s'effectueront en respectant son cahier des charges techniques, son planning de travaux, ses obligations de sécurité et fournira à chaque rendez-vous de chantier un compte rendu. Le plan de récolement et les essais de pression seront transmis après La réception des travaux.

Ces travaux en régie deviendront la propriété du SIAEP GCH qui entretiendra le réseau AEP après réception des travaux et seront comptabilisés au CHAPITRE 040 et 042 (débit 2315 et crédit 72)

Les mètres linéaires seront totalisés dans l'ensemble des kilomètres de réseaux pour le RPQS.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical,

ACCEPTE à 5 voix pour et 4 abstentions de réaliser ces travaux en régie selon les modalités financières, techniques et comptables.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire.

Informations

M. le Président intervient sur les informations financières, comptables et techniques :

- 1) **La situation financière au 5 mars 2020 présente un solde de + 119 618.43 € avec des restes à recouvrer de 61K €**
- 2) **2 dossiers sont toujours en cours chez Me Grassin**
- 3) **L'ensemble des régularisations sur années antérieures s'élèvent à 108 065.90 €**
- 4) **Liste des régularisations de l'Actif effectuées en 2019**
 - Imputation 203 - études pour - 55 725.70 € (intégration en 2313 et 2315 délib 4/12/19)
 - Imputation 208 - autres immobilisations corporelles pour - 33 909.89 € (mise à la réforme)
 - Imputation 213 - constructions + 332 795.56 € (transfert du 2313)
 - Imputation 2156 - forages + 287 336.26 € (transfert du 2315)
 - Imputation 2158 - réseaux + 84 285.09 € (transfert du 2315)
 - Imputation 21756 - mise à dispo - 68 974.89 € (mise à la réforme)
 - Imputation 2313 /2315 - travaux en cours - 560 960.08 €reste à régulariser = 1 114 458.30 € / 1 675 419.19 € (soit 66.50 %)

- 5) **Démission d'un fontainier le 13 février 2020 pour une meilleure mission**
- 6) **Présentation du nouveau logiciel d'eau PHASEO**
- Un premier rôle RESILIATION a été constitué en décembre 2019.
 - Un deuxième rôle RESILIATION est en cours,
 - Un rôle RESILIATION ASSAINISSEMENT sera effectué après paramétrage
 - TIPI devrait être effectif pour les rôles d'eau de la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020
 - Le portail est en cours de réalisation
 - Avantages : facturation plus rapide, portail accessible aux abonnés pour saisir leur index, trouver leur consommation et leur facture, pour régler sur PAYFIP, et trouver les informations administratives, techniques et de fonctionnement du SIAEP GCH.
- 7) **Comment répondre à la demande de mensualisation des abonnés**
- Une grande majorité d'abonnés demande la mensualisation des factures d'eau.
 - Les informaticiens travaillent sur cette possibilité mais ne pourra pas être opérationnelle dans les prochains mois.
 - Par contre, la facturation des abonnés en radio relève sera tout à fait possible TOUS LES 6 MOIS.
 - Il est prévu d'en informer les abonnés qui souhaiteraient accepter cette option.
- 8) **Campagne de relève du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020- courrier mairies du 20 février 2020**
- Les informaticiens de JBA SOFT procèdent à des paramétrages pour proposer des requêtes spécifiques du publipostage de différentes catégories (par commune, par type de compteurs...)
- 9) **Les Travaux de renforcement défense incendie de Gidy sont à l'étude**
- Suite à la demande de la Mairie de GIDY, une estimation a été réalisée pour les travaux AEP sur Beaurepaire et la Toussardière à Gidy. Une réunion a été organisée le 26 février 2020, à la MAIRIE DE GIDY pour présenter les aspects techniques, financières et juridiques, après consultation de La Trésorerie de Patay. Le SIAEP GCH attend la confirmation de la MAIRIE DE GIDY pour démarrer les travaux. (signatures des estimations et des conventions, ainsi que l'accord de la servitude de passage, et versement des 30 %, 50% e 20% des estimations suivant l'avancement des travaux
- 10) **Problème sanitaire sur la commune de Huêtres et Provenchère**
- Un courrier a été rédigé pour informer La commune de HUETRE sur les problèmes sanitaires et l'impossibilité de répondre correctement à la demande de fourniture d'eau potable. Certains abonnés souffrent du manque d'eau ou d'un débit médiocre en prenant des douches, par exemple. Il est donc nécessaire d'apporter des solutions concrètes en collaboration avec la MAIRIE DE HUETRE ainsi que les membres du CONSEIL SYNDICAL. Un dossier de demande de SUBVENTIONS a été transmis à M. TROUTOT, collaborateur de Mme JANVIER Caroline, députée puisque les travaux ont été estimés à 375 000 € HT. Le SIAEP GCH ne pourra pas entreprendre une telle dépense au Budget.
- 11) **Démarrage des travaux AEP sur le lotissement LA CLEF DES CHAMPS**
- Les travaux AEP pour le GROUPE SCICV LES COULVREUX Représenté par M Rodolphe GABRIEL ont commencé le 24 février 2020 pour 20 jours. Afin de se mettre aux normes du BTP, tous les agents du SIAEP GCH détiennent la carte BTP, et doivent respecter un PPS en matière de sécurité de chantier. Le SIAEP GCH a eu recours à un intérimaire pour pallier l'absence du fontainier démissionnaire. Des autorisations de conduite d'engins de travaux catégorie 1-2-4-8 et 9 ont été rédigé après formation et vérification de l'aptitude médicale par le médecin du CIHL (actuellement Mme LIASSINE) La SMACL nous a transmis l'ATTESTATION de RESPONSABILITE CIVILE du fait des travaux.
- 12) **Vente terrain château d'eau de Gidy parcelle de 1 200m²**
- Toujours en attente de RDV. Les documents (les délibérations, les statuts,) ont été transmis à Me BARAILLA-NDAW depuis le 21 novembre 2019. Elle nous contactera rapidement pour la signature. Les frais notariés sont estimés à 500 €. Qu'en est -il du transfo ?
- 13) **Diagnostic du patrimoine et plan de récolement**
- Après les chantiers réalisés par le SIAEP GCH, il est obligatoire de fournir les coordonnées géoréférencées des réseaux et ouvrages réalisés c'est à dire de transmettre un PLAN DE RECOLEMENT depuis le 1^{er} juillet 2012. Aussi, la COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE LOIRETAINNE a procédé à un DIAGNOSTIQUE DU PATRIMOINE pour les réseaux d'eau. Serait-il possible de pouvoir accéder aux connexions afin de mettre à jour les réseaux ?
- 14) **Changements de compteurs en radio relève SENSUS IPERL**
- Les interventions se poursuivent sur 2020, entre 2 chantiers. Près de 700 compteurs sont aujourd'hui en radio relève
- 15) **Programme de travaux 2020-2022**
- Programmation de changement de compteurs - 200 prévus sur 2020
 - Lavage des 2 châteaux d'eau
 - Travaux sur 3^{ème} tronçon route de Gidy à CERCOTTES
 - Travaux AEP sur le Lotissement LA CLEF DES CHAMPS
 - Renforcement défense incendie sur BEAUREPAIRE et TOUSSARDIERE à GIDY
 - Travaux AEP et branchement LES JARDINS FLEURY après études
 - Consultation ORLING pour lotissement les JARDINS DU MOULIN à GIDY
 - Travaux AEP du château d'eau de CERCOTTES à HUETRE

QUESTIONS DIVERSES

- 1) M. le Président s'exprime sur la pose des compteurs sectionnels, sur leur emplacement et le modèle de compteur.
- 2) M. Bracquemond souhaite répondre à notre courrier sur l'alimentation d'eau potable trop faible et irrégulière pour les abonnés de HUETRE ainsi que sur le projet d'un nouveau lotissement.
M. Le Président soumet la possibilité de déposer une demande de DETR en faveur du SIAEP GCH pour financer une partie des travaux sur Huêtre et ainsi renforcer sa défense incendie (dernières pesées effectuées par le SIAEP GCH en décembre 2016)

M. Bracquemond explique qu'il y a suffisamment de réserves d'eau pour la défense incendie.

M. Le Président émet une réserve sur ces baches pendant les périodes d'été.
- 3) M. Bracquemont exprime son inquiétude sur la réalisation des nouveaux travaux sur la COMMUNE DE GIDY et l'impact négatif sur le réseau d'eau de HUETRE, qui serait selon lui les conséquences d'un trop grand accroissement de la population sur GIDY.
M. Le Président explique que les travaux en cours d'étude pour le renforcement BEAUREPAIRE étaient destinés à améliorer l'alimentation de l'eau potable jusqu'à HUETRE puisque le réseau du château d'eau de Gidy vers La Provenchère serait amélioré.
- 4) M. Bracquemond souhaite que la MAIRIE DE GIDY finance une partie des travaux.
M. Le Président confirme que les travaux qui seraient réalisés pour la commune de GIDY dégageraient une marge pour financer une partie des travaux de raccordement du réseau au départ du château d'eau de Cercottes vers la Provenchère et Huêtre.
- 5) M. Bracquemond ne comprend pas pourquoi le SIAEP GCH accepte les demandes de construction de la SADSI,
- 6) M. Bracquemond, en tant que maire de Huêtre, insiste sur la nécessité de revoir les autorisations de constructions de lotissements sur la commune de Gidy.

M. Le Président explique que la demande de Mme Blanchecotte porte sur le contrôle des pesées de poteaux ou bouches d'incendie selon des normes précises du SDISS. (pour info la commune de GIDY a demandé ces contrôles en date du 3 décembre 2018)
- 7) M. Le Président demande à M. Bracquemond s'il serait possible de pouvoir accéder aux connexions de Altéréo afin de mettre à jour les réseaux.

M. Bracquemond explique que la CCBL est en litige avec Altéréo et recherche une possibilité de reprise du Diagnostique du patrimoine par SAFEGE.
M. Le Président souhaite organiser une réunion afin de trouver une solution.
- 8) M. Bracquemond s'intéresse au nouveau logiciel d'eau et confirme qu'il souhaite une facture annuelle même si le SIAEP GCH émet 2 factures annuelles sur demande des abonnés.

✓ Calendrier :

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL à prévoir avril 2020.

- **Constitution des Membres du bureau**
- **Election du Président**

Le Président remercie les membres de l'assemblée de leur attention et lève la séance à 11 h30